

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 29 janvier 2024

Délibération n° 2024.01.02

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 22 janvier 2024

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 22 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Anne GENY DE FLAMMERE COURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Mathieu POTHERAT, Gaëlle RAYNAUD et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Annick MONLON et Carole SOULIER.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet : Acquisition des parties communes du Lotissement « Le Clos des Vignes »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société CERFII, représentée par Madame Coraline QUÉRON, est propriétaire de la parcelle cadastrée section A n° 1255 située chemin des Ecureuils.

Madame Coraline QUÉRON a fait part de son souhait de céder cette parcelle à la commune de Lancie pour l'euro symbolique, cette dernière faisant partie intégrante du lotissement dénommé " Le Clos des Vignes " dans lequel elle constitue la voie et les espaces collectifs.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **accepte** d'acquiescer en vue du classement dans le domaine public la parcelle susvisée au prix indiqué ci-dessus
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

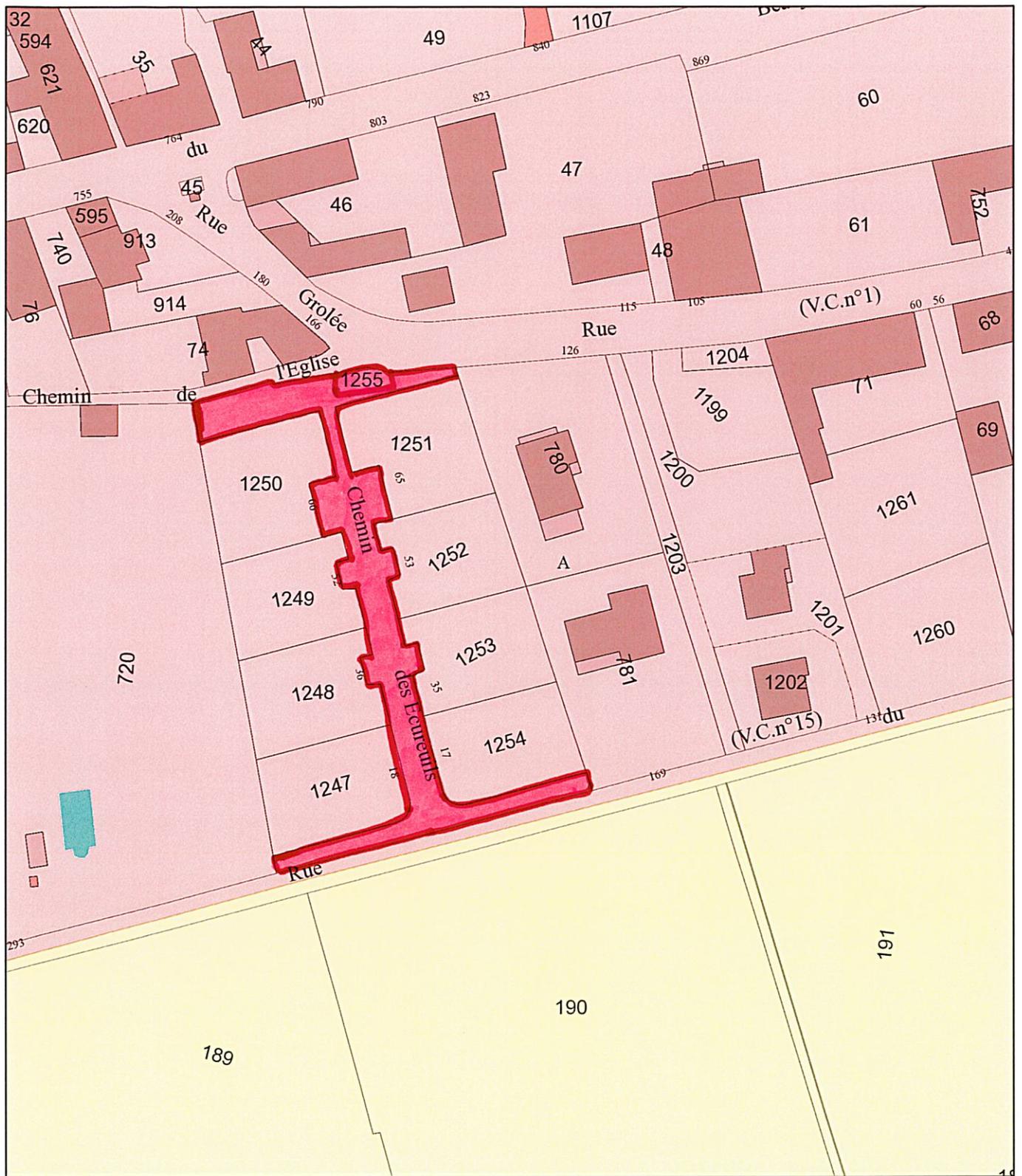
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON

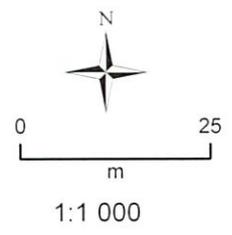


La secrétaire,
Christiane PESCE





Section A n° 1255

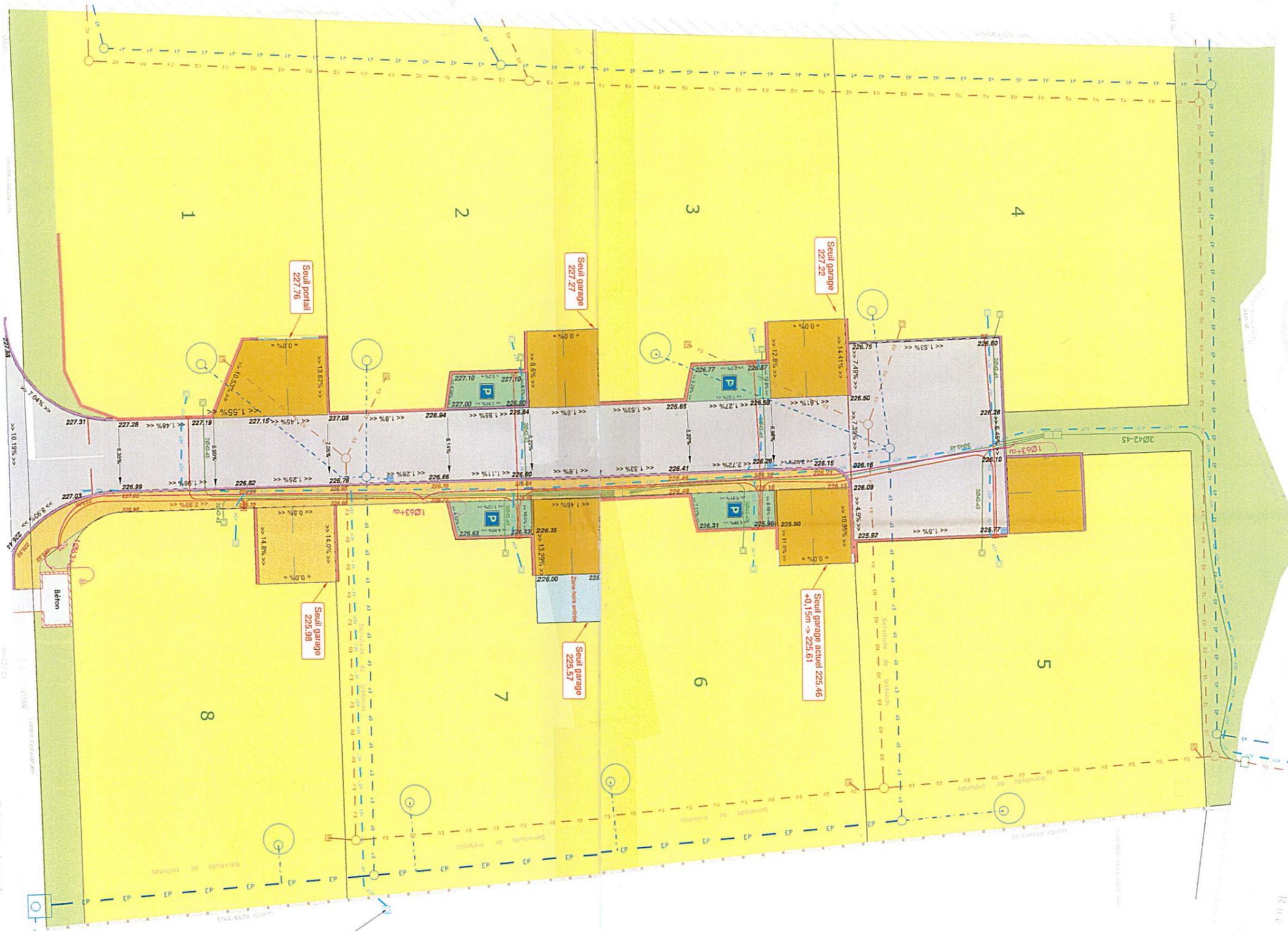


Attention, toutes les informations contenues dans ce plan n'ont aucune valeur légale.

29/01/2024

Lotissement "Le Clos des Vignes"

Ratifié par GPS au système RCP93 CC16 et au Nivellement Général de la France



Lo

LEGENDE surfaces

- Lots à bâtir
- Entrées des lots
- Chaussée (emboîté)
- Trottoir (biton désactivé)
- Espaces verts
- Stationnements

LEGENDE bordures

- Bordure A2
- Bordure T2
- Bordure P1
- Agglos

LEGENDE réseaux

- Réseau EU
- Réseau Eau potable
- Réseau Telecom
- Réseau EDP
- Réseau Eclairage public

Compteur d'eau à mettre en place



La contenance des lots et les cotes résultent des relevés topographiques et de la reconnaissance préalable des limites existantes, ainsi que d'une application cadastrale pour les points manquants. La superficie exacte des parcelles sera calculée au moment de l'établissement du document d'arpentage par Dominique MOREL, Géomètre - Expert à BELLEVILLE en BEAUJOLAIS (RHONE).

Plan tracé et dressé par Dominique MOREL, Géomètre - Expert à BELLEVILLE en BEAUJOLAIS (RHONE). Tél. 04 78 46 01 33 Fax 04 78 46 01 34 Courriel : morel@dominique-morel.com